tion. Mystère que le grand Apôtre concevait admirablement, quand il disait : *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne meâ.* (Col. 1. 24.) Il est vrai que dans l'ordre du salut nos satisfactions doivent être jointes à celles de Jésus-Christ ; mais par l'étroite liaison qui est entre Jésus-Christ et nous, nos satisfactions comparées aux siennes, sont tellement différentes des siennes, qu'elles en sont néanmoins essentiellement dépendantes ; qu'elles sont, dis-je, fondées sur les siennes, de nulle valeur sans les siennes ; qu'elles tirent toute leur efficace et toute leur vertu des siennes, et par conséquent qu'elles ne peuvent préjudicier au mérite des siennes. Tenons-nous en donc toujours à la même proposition, que Dieu par l'indulgence et le Jubilé nous remet la peine temporelle qui était due à nos péchés, et dont l'exacte mesure n'eût pu sans cela être remplie par nos satisfactions.

Ainsi l'Eglise Catholique, seule et infaillible dépositaire du vrai sens de l'Ecriture, l'a-t-elle entendu, en expliquant cette promesse faite à Saint-Pierre, comme au chef du troupeau de Jésus-Christ : *Quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis.* (Matth. 16. 19.) Et ainsi la même Eglise gouvernée et conduite par le Saint-Esprit, l'a-t-elle toujours pratiqué, puisque l'usage des indulgences, et le pouvoir de les accorder dont elle est en possession, est d'une tradition immémoriale dans le christianisme. Car c'est en vertu de ce pouvoir que Saint-Paul, au nom de Jésus-Christ, accorda par indulgence à l'incestueux pénitent de Corinthe la